

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL****Nombre de conseillers**

• en exercice	11
• présents	9
• votants	10
• absents	2
• exclus	0

De la commune Beauvoisin (Drôme)

Séance du 17 juillet 2020 à 19 heures 00

**Date de convocation :**

13 juillet 2020

**Date d'affichage :****Objet**Délibération n°24.2020  
Indemnités de fonctions  
des conseillers  
municipaux

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. THIRIOT Christian, Maire

**Étaient présents :**ARDISSON Jean-Claude, BLAIN Bruno, CORNAND Jean-Jacques,  
DRAMAIX Jean-Guy, DUMAS Chantal, MORIN Catherine, MARCHAL  
Laurence, MILLET Jérôme, THIRIOT Christian.Excusés : NOUVEL Alain (adonné pouvoir à Christian THIRIOT),  
LUCIANO Luc**Secrétaire de séance :**

Mme DUMAS Chantal

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°11.2020 du 25 mai dernier fixant les indemnités de fonctions du Maire et des adjoints. L'enveloppe globale représente 2 146.95 € brut mensuel soit 55.20 % de l'indice brut 1027. Actuellement les indemnités du maire et des adjoints représentent 32% de l'indice brut 1027 soit 1 244.60 € brut mensuel. Monsieur le Maire propose de répartir aux conseillers municipaux le restant de l'enveloppe soit 902.35 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer aux sept conseillers municipaux la somme de 128.90 € brut mensuel soit 3.31% de l'indice brut 1027 ;
- Décide de verser cette indemnité à compter du 1er septembre 2020
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 20/07/2020

Reçu en préfecture le 20/07/2020

Affiché le



ID : 026-212600431-20200717-DELIB24\_2020-DE

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le

Publié ou notifié le .

Fait à Beauvoisin, le 17 juillet 2020

Le Maire, Christian THIRIOT

